

PACES site des Maraîchers 2019-2020

Suite à des signalements d'étudiant, des vérifications ont été effectuées et le jury PACES Maraîchers s'est réuni ce jour.

La prise en compte des signalements a conduit à une nouvelle publication des classements qui comportent des modifications mineures (cf. pièce jointe). Le nouveau classement et les affectations aux filières seront affichés ce jeudi 23/07/2020. Les nouveaux relevés de notes seront disponibles à la rentrée (les étudiants réorientés nécessitant d'un relevé de notes en urgence peuvent envoyer une demande par courriel aux adresses électroniques suivantes : pharmacie.paces@univ-tlse3.fr et pharmacie.dir-adm@univ-tlse3.fr).

En raison du contexte particulier de l'année 2019-2020 et des fortes contraintes induites (crise sanitaire, décalage des opérations de la PACES), il est rappelé :

- les étudiants admis qui renoncent au bénéfice du concours, et qui sont donc certains de ne pas prendre leur place d'affectation, doivent signer une attestation de renoncement (cf. pièce jointe). Le document signé en original doit être envoyé au service scolarité dans les meilleurs délais et conditionne l'admission d'autres candidats du fait des remontées de classement

- les étudiants exclus au redoublement mais qui ont envoyé au plus tard le 21/07/2020 leur demande dérogatoire pour redoubler seront autorisés à s'inscrire en PACES Toulouse 2020-2021.